

Construire !

Bulletin d'information CFE-CGC de PSA Peugeot-Citroën Mulhouse



Le + syndical



Le crocodile doit-il être suicidaire ?

Le 10 février prochain, vous aurez dans les mains un bulletin de vote qui déterminera l'organisation syndicale qui vous défendra. La CFE-CGC est la seule organisation, au niveau national, qui a obtenu que sa représentativité soit calculée sur ses résultats auprès des TAM et Cadres. Il a été acté, par le Conseil Constitutionnel, que la CFE-CGC était bien le syndicat de l'Encadrement.

Jean Luc CAZETTES, qui a été Président de la confédération CFE-CGC, disait en parlant des TAM et Cadres qui rejoignent les rangs des syndicats généralistes (mot correct pour désigner un syndicat dont les adhérents de l'Encadrement sont en minorité) : « Un TAM ou Cadres qui va ailleurs qu'à la CFE-CGC c'est comme un crocodile qui pousserait la porte d'une maroquinerie ! ».

Après tout, ce n'est pas parce que l'on travaille dans un aéroport que l'on sait forcément piloter un avion... personne ne peut s'autoproclamer compétent syndicalement ! C'est l'histoire, les références, l'expérience, la connaissance du terrain qui fait la différence. Pour la CFE-CGC, tous les salariés doivent être écoutés et leurs attentes prises en compte. Dans cette lutte des classes qui ne dit pas son nom, certains syndicats ont pour allié objectif la Direction qui souhaite continuer à pressurer les TAM et Cadres sans renvoi d'ascenseur. Dans quelques jours, soit vous confiez vos intérêts à des organisations qui ne communiquent sur vos problèmes que depuis quelques mois ou à la CFE-CGC dont cela a toujours été le métier.

La CFE-CGC a toujours considéré que l'on ne pouvait bien défendre que ce que l'on connaissait bien. Alors avant de voter, jetez un coup d'œil aux listes et comparez les avec les noms de ceux qui sont, depuis des années, dans les négociations à Paris, dans les CHSCT, dans les commissions et autres instances représentatives, y compris à l'extérieur dans les organismes paritaires.

La CFE-CGC peut comprendre qu'il faille « ratisser large » mais n'est-ce pas manquer de respect aux électeurs en leur laissant croire que l'on est capable de les défendre ? Nos collègues qui se présentent sur ces listes sont, sans aucun doute, convaincus de leurs choix idéologiques et nous ne nous permettrons pas de les juger... mais rappelez-vous du crocodile !

Les TAM et Cadres sauront, une fois de plus, voter dans leur intérêt et ne pas donner suite à des promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent. Ce numéro de Construire se veut une présentation, un rappel devrions-nous dire, de l'activité de la CFE-CGC à votre service. Vous pourrez constater que les militants qui interviennent sont vos collègues de tous les jours et que leur travail syndical ne se limite pas à une ligne sur une liste électorale. Ils ont besoin de vos suffrages parce que vous avez besoin d'être défendus avec compétence, volonté et responsabilité.

Le 10 février, TAM et Cadres, pensez à la protection de vos intérêts. Soyez acteur dans le choix de votre avenir... votez et faites voter CFE-CGC.

Michel SEGURA



Editorial 1

Négocier, c'est quoi, pour la CFE-CGC ? ... 2

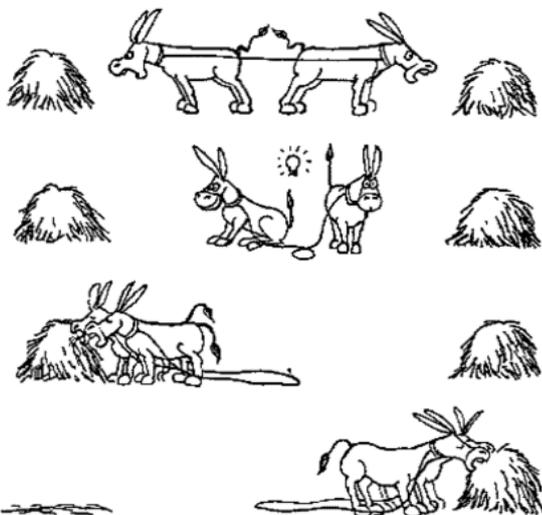
Election des délégués du personnel 4

Election au comité d'établissement 6

NÉGOCIER, C'EST QUOI, POUR LA CFE-CGC ?

La « Négociation »

« C'est la recherche d'un accord, centrée sur des intérêts matériels ou des enjeux quantifiables entre deux ou plusieurs interlocuteurs, dans un temps limité. Cette recherche d'accord implique la confrontation d'intérêts incompatibles sur divers points que chaque interlocuteur va tenter de rendre compatibles par un jeu de concessions mutuelles, pour obtenir un compromis.



La négociation peut aboutir à un échec ou à un accord. Dans ce dernier cas, une négociation qui se déroule en mode « coopératif » conduit généralement à un accord dans lequel les deux parties s'estiment gagnantes. En revanche, si la négociation se déroule en mode « compétitif », l'accord risque d'être gagnant-perdant et instable, voire finalement perdant-perdant. »

Lors d'une négociation, les atouts de la CFE-CGC sont :

- Sa connaissance des dossiers.
- Son opiniâtreté.
- Les moyens qu'elle met en œuvre pour communiquer, avant et pendant la négociation, avec ses adhérents et les salariés pour définir ses objectifs.
- Et sa conscience des enjeux pour la pérennité de l'Entreprise et de nos emplois...

La CFE-CGC a le sens du compromis, mais celui-ci doit être juste et équilibré ! Il ne doit pas être obtenu à n'importe quel prix et il faut savoir dire Non ! Et la CFE-CGC sait le faire.

Faut-il rappeler, par exemple, l'issue des dernières « négociations salariales » et la réponse de la CFE-CGC face à certaines mesures décidées par la Direction que vous avez jugées unanimement comme méprisantes pour les TAM ?...

La Direction sait aujourd'hui que pour obtenir une signature de la CFE-CGC, il y a des choses à ne pas reproduire...

Connaître ce que l'on veut défendre

Une négociation se prépare, et la meilleure connaissance des dossiers et du « terrain » sont indispensables !

C'est pour cela que la CFE-CGC :

- A pour chaque sujet (Formation, Salaires, Sécurité, Carrières Diversité, Mutuelles...) un expert, moteur ou référent dans les délégations qui vous représentent à Paris.
- Vous consulte par tous les moyens à sa disposition ! L'enquête salaire ETAM actuellement en cours, en est un exemple...

Nous sommes le porte-voix de l'encadrement !

La préparation permettra en cours de séance d'obtenir un maximum de bénéfices pour nos mandants (l'argumentation doit être soignée...) ainsi que le meilleur texte possible en encadrant au mieux les inévitables concessions.

Une négociation se déroule rarement (jamais ??) en une seule séance. Entre deux, la délégation n'est pas seule :

- des groupes de Militants analysent les propositions,
- dans certains cas, la délégation peut également se faire conseiller par nos structures Fédérales et Confédérales.
- Vous êtes informés par voie de tract,
- vos avis sont recueillis, directement sur le terrain, ou sur des Forums internet bien animés lors de certaines occasions (le travail que nous, vous avez réalisé lors des classifs ETAM, par exemple, est toujours visible sur notre Site...)



NÉGOCIER, C'EST QUOI, POUR LA CFE-CGC ?

La pertinence de votre vécu et de vos expériences nous aide et donne du poids à nos arguments ! Vos Délégués Syndicaux le mesurent lors de chaque négociation !

Le passage du coefficient d'accueil RG de 305 à 335 en est un autre exemple !...

Une négociation ne se termine pas toujours au « coup de gong » !...

Il peut arriver que la Direction tente d'écourter et de clore les débats, pour en rester à une position plus favorable pour elle...

Certaines OS se laissent parfois entraîner et sortent le stylo un peu rapidement... C'est là qu'entre en jeu la détermination, et la résistance. La signature de la CFE-CGC a parfois été obtenue (alors que d'autres avaient déjà signé) après l'obtention par écrit, d'importantes garanties supplémentaires pour les salariés !

Pour la CFE-CGC, lorsque c'est fini, tout commence !

Prendre de bonnes résolutions et s'engager à les tenir, même par écrit, c'est facile. Mais les tenir, c'est une autre histoire... L'expérience des négociateurs de la CFE-CGC leur a démontré que la Direction avait de fâcheuses pertes de mémoire au moment de passer de la théorie à la pratique !

La CFE-CGC continue de suivre ses dossiers. A Paris, à Mulhouse et dans les usines !

Toujours grâce à notre réseau, les expériences que vous nous remontez illustrent nos propos dans les commissions de suivi et influent sensiblement sur l'application des accords.

Le cas du k 320 et son utilisation en 2010 est un très bon exemple de l'opiniâtreté de la CFE-CGC !

Grâce à notre seule action, 270 Collègues qui avaient eu, ou qui devaient être promus à k320 l'ont finalement été à k335 !

En réalité, le travail sur un accord ne cesse que, lorsque celui-ci devient obsolète. Le jeu du chat et de la souris entre la Direction et votre syndicat est permanent.

Mais la CFE-CGC elle, n'oublie pas, et met au grand jour tous les dysfonctionnements ! Là aussi, nos Adhérents, tous les membres de l'Encadrement, sont nos meilleurs Atouts !

Exemples d'actions que nous avons portées et menées à leur terme

- En cas de passage du doublage en normal, nous avons obtenu, à notre demande, la mise en place d'un délai de 3 ans pour la consommation en congés des H+ acquises en évitant ainsi l'indemnisation forcée.
- L'accord stress qui, à notre seule demande, a permis de limiter la taille standard des UEP et ainsi de créer de nombreux postes de RU et RG supplémentaires, et donc de permettre des promotions internes et des embauches.
- Aujourd'hui, tout TAM en désaccord sur son appréciation lors de l'entretien individuel, ou même sur la description ou la pesée de sa fonction peut déposer un recours, et sa hiérarchie et la direction lui doivent une réponse. Cette avancée est une proposition de la CFE CGC.
- Pour les professionnels mis en position sur un poste TAM, il n'y a plus qu'un délai de six mois maxi au bout duquel la nomination au nouveau statut doit se concrétiser. Avant l'accord classifications, ce temps pouvait être « indéterminé » et rarement inférieur à 18 mois !
- En cas de projet de mise en place d'une équipe de nuit variable, la négociation locale est désormais obligatoire afin d'adapter l'application de cet accord groupe aux contraintes particulières du Site de Mulhouse.
- Chaque année, nous négocions localement le calendrier des congés et des ponts. En 2010 nous avons obtenu que l'utilisation des jours RTT des personnels de journée ne soit pas détournée afin de couvrir des journées programmées en H- !

Qui d'autre que la CFE CGC est, et restera toujours vigilante sur ces problématiques catégorielles ?

ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL

Depuis 2007, la CFE CGC compte 16 élus aux 2^e et 3^e collèges

Ces élus participent chaque début de mois à une réunion DP centrale puis à une réunion DP sectorielle (par usine ou service), dans le but de traiter aussi bien les questions d'ordre général que spécifiques à une entité.

Pour ce faire, chaque mois depuis 4 ans, les élus DP de la CFE CGC consacrent en moyenne plus de 200 h en réunion centrale, sectorielle et en préparation. Nous y défendons les réclamations et revendications remontées par tous les personnels d'encadrement du site, employés, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres...

Ainsi, en quatre ans, ce sont près de 700 questions spécifiques à l'encadrement qui ont été posées en central et 2500 questions en réunions sectorielles.

Nos questions portent essentiellement sur le respect des textes qui régissent la vie sociale de l'entreprise, prioritairement les accords d'entreprise ainsi que le code du travail. En effet, il nous incombe de veiller à la bonne application des accords, de garantir au personnel les gains obtenus lors des négociations par nos délégués syndicaux et enfin de maintenir les acquis.

Chaque question est préparée, défendue en réunion puis fait l'objet d'un suivi lorsque la réponse le nécessite. Les réponses aux questions remontées par nos adhérents ou sympathisants leurs sont retransmises directement ou par voie de tract.



Laurent GAUTHERAT

D'UTCE, Elu et animateur DP de la CFE CGC.

En tant qu'animateur des Délégués du Personnel qui vous représentent quotidiennement, je centralise les questions concernant des revendications individuelles ou collectives. Selon le périmètre concerné (site ou unité), elles sont dispatchées soit vers

les réunions sectorielles soit vers la réunion centrale. Les questions relevant de cas particuliers ou à traiter de manière directe à la demande des salariés sont discutées directement avec le CPU et/ou la fonction RH.

Les réponses sont portées à votre connaissance par le CR de la Direction mais, surtout, par les militants CFE-CGC qui rendent compte à ceux qui les ont interpellés. La Direction ne répond pas toujours de manière complète voire évite de répondre en noyant le poisson. La CFE-CGC ne s'en contente pas et repose les questions au niveau de toutes les instances ... CE, Commissions du CE ou à nouveau réunion DP. Même si, parfois, il faut du temps, nous insistons jusqu'à obtention des réponses.

Enfin, grâce au regroupement des questions avec les sites de Sochaux et Belchamp, nous pouvons également suivre les questions communes à plusieurs sites.

Nous sommes présents et nous tenons à respecter le mandat que vous nous avez donné ... aujourd'hui comme hier ... et surtout demain. Vous pouvez compter sur la CFE-CGC et l'équipe des Délégués du Personnel.

**SOLIDAIRES ET RESPONSABLES, ENSEMBLE
CONSTRUISONS L'AVENIR.**

ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL

Le 10 février, jour des élections professionnelles vous êtes en déplacement ? Pensez à demander un dossier et à voter par correspondance avant le 31 janvier 2011.

Pour les élections du mois de février 2011, vos candidats et leur périmètre

- **Emboutissage :** Michel BURGER
- **Ferrage :** Denis GSCHWIND et Patrick RUMMELHART
- **Peinture :** Christophe BROQUE
- **CPL :** Martial DRAUX
- **Montage :** Sylvain BURGART et Estelle LINDER
- **UMM :** Nicolas COURTOIS et Eric HOFFARTH
- **PMM Outillage :** Philippe RUDLER
- **PMM Fonderie :** Jacques WOLFERSPERGER
- **PMM Forge :** Stéphane JADOT
- **« Hébergés » et services (QCP, UTCE, RSH, DSIN, GEI,...) :** Martial BEGEL, Laurent GAUTHERAT, Rachid LAMHAMDI et Christophe LE GUILLOUX

Pour ces dernières entités il n'y a pas de réunion sectorielle mais leurs questions sont traitées en réunion DP centrale.

En 2007, votre vote nous a permis de vous représenter tout au long de ces quatre années avec 16 élus qui avaient obtenu près de 70% des voix de l'encadrement. Grâce à ce soutien massif, nous avons pu peser avec force et conviction dans cette instance afin de faire entendre et respecter notre population.

Ce 10 février 2011, il vous appartient de nous renouveler votre confiance en votant pour les candidats de la CFE CGC qui partagent votre quotidien, vos inquiétudes et vos attentes.



ELECTIONS AU COMITE D'ETABLISSEMENT

Aujourd'hui au Comité d'Etablissement du site de Mulhouse, la CFE CGC est représentée par :

2 élus au collège cadres. 2 élus au collège TAM. Un Représentant syndical au CE. De plus 22 membres des commissions permanentes du CE apportent leur compétence en soutien des élus.

Chaque mois depuis 4 ans, les élus au CE de la CFE CGC et tous les membres de commissions CE de la CFE CGC ont consacré en moyenne 260 h en réunions diverses pour définir les orientations du CE sur les activités sociales et culturelles, mais aussi pour remonter les difficultés et attentes de l'encadrement relatives au fonctionnement de l'entreprise.



Bernard BIGOURD

*De l'usine de Peinture,
Représentant Syndical CFE CGC au CE*

En écho aux difficultés remontées par l'encadrement sur le terrain, nous avons obtenu le suivi mensuel au comité d'établissement du **nombre d'UEP dont l'effectif est supérieur à la cible PSA de 30 personnes**. De même, les directions d'usine doivent nous communiquer **le nombre de RU ou RG en poste sur le mois**, et même si les chiffres sont toujours bien loin de la réalité, ils montrent clairement à la direction du site la réalité du terrain et les « écarts au standard » dont elle est si friande...

Enfin, et toujours à notre seule initiative, nous suivons le **pourcentage d'intérimaires dans chaque UEP**, avec pour cible de chercher à ne pas dépasser 50%, même si c'est déjà énorme...

En somme, nous fixons des « garde fous » à la direction qui doit nous en rendre compte, et c'est ainsi encore sur de nombreux sujets, à commencer par le salaire et les classifications également suivis au CE...

Toutes les commissions du CE

- **La commission formation** : est consultée sur le plan de formation de chaque entité, nos 3 représentants y suivent l'évolution des moyens alloués au maintien et développement des compétences, mais aussi veillent à l'amélioration de l'offre de formation du DIF et au respect des accords GPEC et formation.
- **La commission adultes** : propose les spectacles et la billetterie subventionnée, définit les voyages, sorties WE et les locations de vacances, ainsi que pour chaque activité le niveau de participation du CE. De même elle s'occupe de la mise en œuvre des chèques vacances (2440 bénéficiaires en 2011).
- **Les commissions budget et contrôle** : définissent la bonne répartition de la somme allouée par l'entreprise dans les différentes activités du CE, de façon à redistribuer le plus équitablement possible cette somme aux collaborateurs. La commission contrôle vérifie la bonne application des règles comptables.
- **La commission dons et avances** : fait bénéficier les salariés en situation de précarité d'aides diverses pour les aider à traverser des difficultés passagères.
- **La commission jeunes** : organise la fête de Noël, choisit les cadeaux, choisit les centres de vacances et colos, à mis en place la bourse de rentrée.

ELECTIONS AU COMITE D'ETABLISSEMENT



Alain TEYSSIER

D'UTCE, trésorier du CE, secrétaire du CCE

Le CE n'a pas pour vocation de compenser la perte de pouvoir d'achat que nous subissons en raison de la politique salariale minimaliste du groupe PSA. Son rôle est néanmoins d'aider les familles à accéder à des activités culturelles ou même de pouvoir participer financièrement aux vacances des enfants.

C'est ainsi que sont nés le **chèque vacances** ou encore l'augmentation de la Participation aux Activités Extérieures (musique, sport, centres aérés..) dont **nous venons de porter le montant à 400 € par enfant et par an**. Cela n'a été possible que par une gestion saine de nos budgets tout au long des quatre années de cette mandature.

Le CE a aussi une mission politique c'est pour moi la plus importante : La mise en place d'un projet (industriel ou organisationnel) par l'employeur passe obligatoirement par le CCE et les CE des sites. La mission de vos élus consiste à mettre l'employeur devant ses responsabilités et de débattre avec lui sur l'incidence sur l'emploi, les conditions de travail et la pérennité de l'entreprise sur l'éventuelle mise en place du projet. Cela pour la protection des salariés.

- **La commission égalité, diversité** : nos 3 représentants veillent au respect des engagements éthiques pris par la direction et réclament la mise en place d'actions concrètes. Par exemple, depuis des années, la CFE CGC réclame la mise en place d'une crèche d'entreprise !
- **La commission transport** : son rôle est de remonter les difficultés rencontrées par le personnel transporté de sorte qu'un service de qualité assuré, cela malgré les multiples coupes budgétaires faites par la direction. Vos élus ont la mission difficile de maintenir face à la direction un service de transport digne des salariés du site de Mulhouse.
- **La commission restaurant** : nos représentants y remontent notamment vos inquiétudes quant aux tarifs pratiqués tant dans les selfs que pour la distribution automatique au regard de ce qui se pratique sur d'autres sites PSA ou d'autres entreprises. Elle fait pression pour que les salariés profitent d'un bon rapport « qualité/prix ».
- **La commission logement** : elle suit les demandes de prêts effectuées sur la base du 1% logement dont peut bénéficier chaque salarié pour l'accession à la propriété ou pour la prise en charge des cautions en cas de location...

Vos candidats CFE CGC aux élections des membres du comité d'établissement

- **Collège ingénieurs et cadres** :
Michel SEGURA (titulaire), Martial PETITJEAN (suppléant).
- **Collège TAM** :
Alain TEYSSIER (titulaire), Bernard BIGOURD (suppléant).
- **Représentant Syndical** :
Laurent GAUTHERAT.





CAISSE DE PREVOYANCE MULHOUSIENNE

45 rue de la Sinne – B.P. 1189 - 68053 MULHOUSE CEDEX 1

Tél. 03.89.45.44.14 – FAX 03.89.46.44.72

Internet : www.cpm-mutuelsante.com

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité immatriculée au R.N.M. sous le n° 775 642 598

Au service de votre santé depuis près de 90 ans

OFFRES COMPLEMENTAIRE SANTE PRIVILEGIEES POUR LES SALARIES DE PSA PEUGEOT/CITROEN

Contrats pour

- * Personne seule sans enfant
- * Famille
- et
- * Personne seule avec ou sans enfant



Nos atouts

Remboursement sous 48 heures

Télétransmission (flux informatique entre la Sécurité Sociale et la CPM)

Tiers payant

Accès privilégié aux Centres mutualistes avec tiers payant (optique, dentaire, orthodontie, audioprothèse)

Accueil personnalisé 6 jours sur 7 : pas de plateforme téléphonique

Contrat d'assistance inclus : aide à domicile, conseils juridiques,

Commission de secours exceptionnels

Cadeaux de parrainage

Des couvertures santé adaptées à toutes les situations : salariés, entreprises, frontaliers, commerçants, artisans, professions libérales, retraités, tarifs spécifiques – de 30 ans, associations, demandeurs d'emploi

Consultez notre équipe de Conseillers

- > Frédéric MEYER au 03 89 45 98 84 ou 06 72 39 19 57 - e-mail fm@cpm-mutuelsante.com
- > Brian MEYER au 03 89 45 98 89 ou 06 70 42 21 47 - e-mail bm@cpm-mutuelsante.com
- > David ZISS au 03 89 45 98 87 ou 06 31 52 54 72 - e-mail dz@cpm-mutuelsante.com

du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 17 H 00

Permanence le samedi de 9 H 00 à 11 H 00



**Section Syndicale CFE - CGC
PSA Peugeot-Citroën Mulhouse**

Tél. 03 89 09 35 64 - Fax 03 89 09 34 88

Site internet : www.cfecgc-peugeot.com • E-mail : mulhouse@cfecgc-peugeot.com

Responsable de publication : Michel SEGURA - **Rédacteur en chef :** Patrick RUMMELHART

Comité de Rédaction : Bernard BIGOURD, Laurent GAUTHERAT, Michel BURGER, Jacques WOLFERSPERGER, Stéphane JADOT, Michel SEGURA, Rachid LAMHAMDI, Alain TEYSSIER, Philippe RUDLER.

conception et impression publi-h uffholtz - CERNAY  IMPRIM'VERT® - Tél. 03 89 75 51 43 - E-mail : publi.h@wanadoo.fr